

# FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

ET DU

## VIGNOBLE NEUCHÂTELOIS

### RÉSUMÉ DES NOUVELLES

Journal d'annonces paraissant tous les jours, excepté le Dimanche

RÉDACTION: 3, Temple-Neuf, 3

Les lettres non affranchies et anonymes ne sont pas acceptées. On s'abonne à toute époque.

BUREAUX: 3, Temple-Neuf, 3

Les annonces reçues avant 4 heures du soir, paraissent dans le numéro du lendemain.

LES PRINCIPALES AGENCES DE PUBLICITÉ, SUISSES ET ÉTRANGÈRES, SONT AUTORISÉES A RECEVOIR LES ANNONCES POUR CETTE FEUILLE

**Bulletin météorologique. — JANVIER**

Les observations se font à 7 h., 1 h. et 9 heures

**OBSERVATOIRE DE NEUCHÂTEL**

JOURS	Tempér. en degrés cent.			Baromètre MOYENNE	Eau tombée	Vent dominant		ÉTAT DU CIEL
	MOYENNE	MINIMUM	MAXIMUM			DIR.	FORCE	
19	6.0	- 7.7	5.3	731.7		NE	faibl.	couv

Brouillard en bas Chaumont. A Chaumont, à 1 h. température + 1°2. Brouillard environ jusqu'à 750 m.

**NIVEAU DU LAC:**

Du 21 janvier (7 heures du matin): 429 m. 40

**Pharmacie ouverte dimanche**

22 janvier: E. BAULER, Croix-du-Marché.

**PUBLICATIONS MUNICIPALES**

La Direction des Finances rappelle aux porteurs des titres ci-après désignés que ces obligations sont remboursables à la Caisse Municipale et qu'elles ont cessé de porter intérêt dès le 31 décembre dernier:

- Emprunt 1866. N° 53, 77. 2 Obligations de fr. 2,000 l'une.
  - Emprunt 1871. N° 91. 1 Obligation de fr. 1,000.
  - Emprunt 1874. N° 359, 399. 2 Obligations de fr. 1,000 l'une.
  - Emprunt 1884. N° 981. 1 Obligation de fr. 1,000.
- Neuchâtel, 20 janvier 1888.  
Direction des finances.

En conformité de la loi municipale, les personnes domiciliées dans le ressort municipal de Neuchâtel et qui possèdent des immeubles dans d'autres localités du canton, sont invitées à remettre au bureau des finances de la Municipalité, d'ici au 31 janvier courant, une déclaration signée, indiquant, avec l'adresse du contribuable, la situation, la nature et la valeur des dits immeubles. Les contribuables qui n'auront pas remis cette déclaration dans le délai indiqué, seront soumis à l'impôt sur le chiffre entier de la taxe de l'Etat. Il ne sera pas tenu compte des déclarations antérieures.

Neuchâtel, le 20 janvier 1888.  
Direction des Finances.

En conformité de la loi municipale, les personnes non domiciliées à Neuchâtel, mais possédant des immeubles dans le ressort municipal, sont invitées à adresser au bureau des finances, d'ici au 31 janvier courant, une indication précise de la situation, valeur et nature des dits immeubles. Les contribuables qui n'envoieront pas cette déclaration seront taxés sans recours par la Commission.

Neuchâtel, le 20 janvier 1888.  
Direction des finances.

**IMMEUBLES A VENDRE**  
**VENTE D'IMMEUBLE**  
**à NEUCHÂTEL**

La masse bénéficiaire de dame Moser née Binggeli, à Neuchâtel, exposera en vente par voie d'enchères publiques, par le ministère du notaire Beaujon, l'immeuble dépendant de cette succession, situé à la rue Fleury, renfermant logements et restaurant, connu sous le nom de « l'Hôtel de l'Ecureuil », et désigné au cadastre comme suit:

Art. 2245, plan folio 3, N° 211. Rue Fleury, cour de 12 mètres carrés.  
Art. 2246, plan folio 3, N° 210. Rue

Fleury, allée, remise et logements de 24 mètres carrés.

Art. 2247, plan folio 3, N° 217. Rue du Château et rue Fleury, logements et cave de 55 mètres carrés.

L'immeuble assuré contre l'incendie pour fr. 9000, est d'un rapport élevé et assuré.

La vente aura lieu **jeudi 2 février 1888, à 2 heures après midi, à l'Hôtel-de-Ville, salle de la Justice de Paix.** L'adjudication sera prononcée séance tenante, en faveur du plus offrant, sans ultérieure ratification.

S'adresser pour visiter l'immeuble et pour tous renseignements, au syndic de la masse, le citoyen **James-Eug. Bonhôte, licencié en droit et avocat, à Neuchâtel.**

Neuchâtel, le 18 janvier 1888.

**VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES**

**Le lundi 23 janvier, à 2 heures après midi,** le syndic à la masse en faillite **A.-B. Mayet** fera vendre par voie d'enchères publiques un cheval de trait poil brun, ainsi qu'une magnifique chienne âgée de 2 ans.

Les enchères auront lieu à l'écurie **Patthey, ruelle Dublé 1.**

**GRANDES ENCHÈRES**

DE  
**Biens meubles et Objets mobiliers**  
AU  
**GRAND - SAVAGNIER**

**Lundi 30 janvier 1888, dès 9 heures du matin,** les citoyens **Paul-Frédéric SANDOZ** et **Christian-Louis GEISER**, agriculteurs au Côté, exposent en vente aux enchères publiques, devant la maison du citoyen **Ernest VULLIOMENET**, menuisier au **Grand-Savagnier**, les biens meubles et objets mobiliers ci-après désignés:

Six lits complets dont un avec bois d'acajou, quatre avec bois de noyer poli et un avec cage de fer, un petit lit d'enfant, quatre duvets, trois tables de nuit, cinq chaises avec placets de jonc, six dites en noyer, un ameublement de salon neuf, comprenant un canapé (causeuse), deux fauteuils rembourrés, quatre chaises rembourrées, deux tabourets, le tout recouvert en reps rouge, une bibliothèque en noyer poli, une grande glace décorée, deux paires de grands rideaux et une table ronde sculptée en noyer poli, une table ronde fumoir en bois noir sculpté, une table mosaïque en noyer poli, une grande table en noyer poli avec pieds tournés, une table ronde en noyer, une table ovale en noyer, deux tables ordinaires en sapin, une table de fer pour jardin, un buffet console à argenterie avec porte vitrée, une console avec plateau de marbre, un fauteuil rembourré en reps brun, une table ovale en noyer, un violon avec boîte, un pupitre à musique, deux lavabos en bois dur, une garde-robe, une commode, un dressoir, un pupitre, un canapé-lit, un lavabo en noyer poli avec dessus de marbre, deux glaces, vaisselle, verrerie, services de table, etc., deux fusils de chasse avec accessoires, calibre 12 et 16, une jument portante âgée de 7 1/2 ans, un harnais à l'anglaise, un harnais de travail, une voiture à ressorts, avec capote mobile, à limonière et à flèche, un char à échelles complet presque neuf, un dit à échelles et pont, une glisse à bois presque neuve, un hâche-paille, une selle anglaise, une grande scie à dents de loup, 300 bouteilles vides, divers outils aratoires, un petit fourneau

de fer, 40 poules et 4 coqs et d'autres objets dont le détail est supprimé.

Il sera accordé quatre mois de terme pour le paiement. 3% d'es-compte au comptant.

A vendre en outre de gré à gré 300 bouteilles de Bordeaux, verre perdu, 100 bouteilles de vieux Maçon, verre perdu, 100 mesures de pommes de terre Impérator rouges, 30 mesures Erli pour semens. S'adresser en l'étude du notaire soussigné ainsi que pour tous renseignements relatifs aux enchères.

Cernier, le 10 janvier 1888.  
(H. 19 Ce.) **JULES MOREL, not.**

**ANNONCES DE VENTE**

A vendre une jeune vache prête à vêler. S'adresser à **Charles-F. Colin**, à Serruue-sur-Corcelles.

**AROME -- ÉCONOMIE -- SAVEUR**

**CAFÉS TORRÉFIÉS**

**Ch. MATHEY, à Aouvrier**  
Successeur de **J. BARRELET**, à BEVAIX

Par les soins apportés au choix des différentes sortes de café vert et à leur mélange rationnel, aussi bien que par le procédé perfectionné de torréfaction par lequel les substances aromatiques sont concentrées, ce café fournit une boisson excellente au goût et d'une qualité parfaitement régulière.

Avantages: Économie d'argent et de temps pour la ménagère, garantie de qualité et l'agrément d'avoir toujours un café grillé à point.

Le demander dans tous les bons magasins.

**OCCASION**

Mise en vente aux prix de facture des  
**Soldes de lisières**

- Lisières, semelles de cuir, pour enfants et fillettes, depuis 1.20
- Lisières pour femmes, 1.85
- Lisières pour hommes, 2.25
- Brodequins montants, lisières, 2.95
- Cafignons galochés, montants, 4.50
- Cafignons galochés, 1er choix, mi-montants, 3.95

**A LA MULE D'OR**

Rue des Epancheurs  
**NEUCHÂTEL**

**AVIS**

Le citoyen **Mathias HILDENBRANDT**, maître ferblantier, à Saint-Blaise, a l'honneur d'informer sa bonne clientèle et le public en général, qu'il a transféré son atelier et son magasin dans la maison de **M. le Dr Dardel**, au bas du village de Saint-Blaise.

Il saisit cette occasion pour remercier le public de la confiance qu'il lui a accordée jusqu'ici et le prie de bien vouloir la lui continuer.

Toujours de bonnes couleuses, des lampes de tous genres et un assortiment complet d'ustensiles de ménage, le tout à des prix très modérés.

Saint-Blaise, le 6 janvier 1888.

Le déjeuner le meilleur et le plus économique est une tasse de

**Cacao soluble**  
de la fabrique de chocolat de

**J. KLAUS, LOCLE**

Boîte de 125 grammes, Fr. 1.—  
> > 250 > > 2.—  
> > 500 > > 3.75

Ce Cacao soluble est spécialement à recommander par sa digestion facile, sa préparation prompte, son arôme exquis et surtout son bon marché. (H. 5432 J.)

1/2 kilo suffit pour 100 tasses.

Dépôt à Neuchâtel: **M. Ch. Petitpierre**.  
> à Colombier: **M. Th. Zurcher**, confiseur.

**ÉCHALAS**

A vendre 6000 échalas d'un an, parés, à 45 fr. le mille au comptant, pris à la ferme du Bataillard, à Bevaix.

**BARBEY & Cie**

Pour fin de saison:  
**Laines anglaises au rabais.**

**AU GRAND DÉBALLAGE**

sous  
**L'HOTEL DU RAISIN**  
**NEUCHÂTEL**

Pour activer la liquidation, il sera vendu dès aujourd'hui une quantité de vêtements, tels que:

- Imperméables val<sup>nt</sup> 18 fr., à fr. 10.—
  - Vêtements demi-saison, depuis fr. 8.—
  - Jaquettes, > > 6.—
  - Petites robes et vêtements d'enfants . . . depuis > 3.50
  - Un joli choix de coupons p<sup>r</sup> robes, les 10 mètr dep. > 4.90
  - Tapis en tous genres.
  - Jerseys laine, val<sup>nt</sup> 6 fr., à > 3.80
  - Caleçons, camisoles, en grand choix.
  - Jupons, tabliers, corsets, depuis > 1.25
  - Spencers pour hommes, valant 6 fr. 50, à . . . > 4.50
  - Rideaux Juth, couleurs variées, la pièce depuis > 4.50
- Et une quantité d'autres articles trop long à détailler.

A vendre un bon chien de garde, âgé d'un an. S'adresser Port-Roulant 11.

**MONT-DORE**  
**CORDIER**

1<sup>re</sup> qualité, en boîtes de 4 à 6 livres, à 65 cent. la livre

Au magasin de comestibles  
**Charles SEINET**  
rue des Epancheurs 8.

**ROBERT EGLI**

ZURICH, 64, rue de la gare.  
Draperie. — Nouveautés.  
GROS & DÉTAIL.

**BIJOUTERIE**  
**HORLOGERIE**  
**ORFÈVRE**  
**ORFÈVRE**  
Beau choix dans tous les genres

Ancienne Maison  
**JEANJAQUET & Cie.**  
Fondée en 1833

**A. JOBIN**  
Successeur  
Maison du Grand Hôtel du Lac  
**NEUCHÂTEL**

**SOULIERS DE BAL**

Assortiments variés: souliers vernis, chevreau doré et glacé, pour enfants et jeunes gens.

Éléphants modèles de Paris.

**F. CEHL & C<sup>e</sup>**  
13, Place du Marché, 13.

**GÉNISSE** croisée Schwytz, prête à véler. S'adresser chez Louis Chautems, à Bôle.

**Au Magasin rue de l'Hôpital 8**

**Bois en bûches sec:**  
Foyard, les 2 stères . . . Fr. 28  
Sapin, les 2 stères. . . > 19

**Bois en cercles:**  
Foyard, par stère de 19 cercles Fr. 17>50  
Sapin, > > > > > > 13>—

Tourbe, grande et petite, bonne qualité, très sèche. — Prix raisonnable.

Jean LIECHTI, bûcheron.

**BOUGIES ANGLAISES**  
**YOUNG**

Incomparables comme prix, élégance, durée, brillant et propreté. En dépôt chez **MM. Henri Gacond, F. Gaudard, A. Quinche, Alfred Zimmermann.** (H-4199-Q)

**BOUCHERIE - CHARCUTERIE**  
**CENTRALE**

Le soussigné vend toujours la viande de bœuf 1<sup>re</sup> qualité à 65 cent. la livre; la viande de mouton et de veau 1<sup>re</sup> qualité, à 75 cent. la livre; viande de porc à 80 cent. la livre.

**Gottfried BAUMANN, boucher.**

**VICHY**

ADMINISTRATION:  
**PARIS, 8, boulevard Montmartre, PARIS.**

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les sels extraits des sources. — Elles sont d'un goût agréable et d'un effet certain contre les Algèbres et Digestions difficiles.

SELS DE VICHY POUR BAINS. — Un rouleau pour un bain pour les personnes ne pouvant se rendre à Vichy.

POUR ÉVITER LES CONTREFAÇONS EXIGER SUR TOUT LES PRODUITS

**MARQUE DE LA COMPAGNIE.**  
Dépôt à Neuchâtel: Chez **Messieurs Et. Jordan, A. Bourgeois et Ch. Fleischmann**, pharmaciens; à Fleurier, chez **E. Andress**, pharmacien.

Bon vin de table, le litre à 55 c.;  
Fromage gras de la Brévine, à 90 c. le demi-kilo;

**au Magasin A. ELZINGRE**  
RUE DU SEYON 28.

**POUR TAILLEURS**

A vendre une **bonne machine à coudre**, à bas prix. S'adresser Neuchâtel n° 19, 2me étage.

Confiserie - Pâtisserie

**Glukher-Gabriel**

7 bis, Faubourg de l'Hôpital.

Toujours grand choix de jolies pâtisseries

**PIÈCES A LA CRÈME**

Pâtés froids de toutes grandeurs.

Fabrication spéciale soignée pour la vente au détail

Prompte livraison. — Prix modérés.



**ED. BARBEZAT**  
ancien chef de fabrication et fondé de pouvoirs de la maison Borel & Courvoisier de Neuchâtel  
Rue de l'Hôpital 18, au 1er Neuchâtel.

Rhabillages de Montres, Pendules.  
Bijouterie, Boîtes à musique.

Grand assortiment de montres en tous genres.

Garantie. — Réparations soignées.



La saison actuelle est des plus favorable à l'emploi du

**THÉ BURMANN**

purgatif, rafraîchissant, anti-glaireux n'échauffant pas l'estomac et n'irritant pas les intestins comme toutes les pilules purgatives à base d'aloès, etc. Son action est douce et bienfaisante, son emploi facile, son goût agréable. Une tasse tous les matins pour chasser l'excès de bile, purifier le sang, guérir la jaunisse, la migraine, les hémorroïdes, prévenir les étourdissements.

La popularité dont jouit le véritable (H. 5330 J.)

**THÉ BURMANN**

a fait surgir de nombreuses et mauvaises imitations; exiger dans chaque pharmacie, à 1 Fr. la boîte, la seule bonne préparation de ce genre, le **THÉ BURMANN**.

35 Feuilleton de la Feuille d'avis de Neuchâtel

**LE FIANCÉ D'YVONNE**

PAR

MARY SUMMER

Soudain, au milieu du silence, une cloche tinta à toute volée. Pelletier courut vers l'endroit d'où partait le son; à quel que pas, derrière la porte faite de gros mardiers, un homme s'escrimait avec une sonnette.

— Comment, encore vous! s'écria le journaliste.

— Je suis là depuis une demi-heure, au moins, carillonnant, tempêtant; impossible d'obtenir le moindre signe de vie; je commençais à croire à une mauvaise plaisanterie de votre part.

— Et j'espère que vous êtes maintenant convaincu de ma bonne foi, monsieur le marquis.

— Laissons là ces vains titres qui ne signifient rien; pour le quart d'heure, je

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec M. Calmann-Lévy, éditeur, à Paris.

**TOUX — ASTHME**

Les **Pectorines** (tablettes) du Dr J.-J. Hohl, à Heiden, sont approuvées et recommandées par un grand nombre de médecins contre la **toux, l'enrouement** et les **catarrhes**, ainsi que contre l'**asthme**, les **affections pulmonaires** et les symptômes de la **phthisie**. Nombreux certificats. Se vendent à 75 c. et 1 fr. 10 la boîte dans les pharmacies **Bauler, Bourgeois et Fleischmann, à Neuchâtel; Chapuis, aux Ponts; Bech, Chapuis, Monnier, Parel, à la Chaux-de-Fonds; Strohl, à Fontaines.** (H-3600-Q)

**Contre toux et enrrouements**

**PATE PECTORALE FORTIFIANTE**

de J. KLAUS, au Locle (Suisse).

Se vend dans toutes les pharmacies. (H. 5334 J.)



**LOUIS VADI, à CERNIER (NEUCHÂTEL)**

**FABRIQUE DE COULEUSES**

**Couleuses en zinc** avec fond de cuivre, étamé dans l'intérieur, se plaçant sur tous les potagers.

**SOLIDITÉ INCONTESTÉE.**

Paiement: **3 francs par mois** quelle que soit la grandeur. — 10% d'escompte au comptant.

Foyers pour couleuses. (H. 98 J.)

Prix-courants franco sur demande.

LIPPMANN  
**CARLSBAD**  
POUDRES EFFERVESCENTES

suites, comme le meilleur remède domestique.

Elles sont généralement recommandées par les médecins pour guérir les affections catarrhales de l'estomac et des intestins, maladies du foie et de la bile, obésité et aigreurs.

En boîtes à 1 fr. 50 et 5 fr. dans les pharmacies. En gros pour la Suisse: pharmacie Hartmann, Steckborn. En outre, à Neuchâtel: pharm. Dardel, pharm. Jordan, pharm. Bauler, pharm. Bourgeois; à la Chaux-de-Fonds: pharm. Parel; à Biemme: pharm. Dr Bähler; au Locle: pharm. Theiss; à Yverdon: pharm. Court.

préparées à l'aide des sels des sources de Carlsbad, ont été reconnues, dans les cas de troubles gastriques, mauvaise digestion et leurs

**MONT-DORE CORDIER**

1<sup>re</sup> QUALITÉ

à 60 centimes la livre

Au magasin de comestibles

**Charles SEINET**

rue des Epancheurs n° 8.

**VERSOLITAIRE**  
Guérison certaine en 3 heures par les **GLOBULES DE SECRETAN**  
Le seul remède infallible, inoffensif, facile à prendre et à digérer.  
Employé avec un succès constant dans les hôpitaux de Paris.  
Dépôt à Neuchâtel: Ph<sup>ie</sup> MATHEY

**MAGASIN DE MEUBLES**

Henri MULLER

rue des Fausses-Brayes, Neuchâtel.

Meubles neufs et d'occasion. — Vente, achat, échange, location et réparations.

Tablettes au jus de réglisse, d'un goût exquis, stomachiques et pectorales,

à la pharmacie Fleischmann.

**ON DEMANDE A ACHETER**

On demande à acheter des lits en fer, complets ou incomplets. S'adresser sous les initiales A. Z. 176, poste restante, Neuchâtel.

966 Un jeune homme bien au courant de la pâtisserie et confiserie, cherche à reprendre au plus vite, dans une bonne localité, un établissement de confiseur. S'adresser au bureau du journal.

**APPARTEMENTS A LOUER**

A louer pour St-Jean 1888 un logement composé de 4 chambres et dépendances, situé rue des Epancheurs 9, au second étage. Pour les conditions, s'adresser au magasin de M. Aug. Béguin-Bourquin, de 9 heures du matin à midi.

On offre à louer de suite, à proximité de la gare, un logement se composant de deux chambres, cuisine, cave, bûcher, avec portion de jardin. S'adresser en l'Etude du notaire A.-Ed. Juvet, à Neuchâtel.

Pour St-Jean 1888, à Vieux-Châtel n° 7, au 1er étage, un logement de cinq chambres et dépendances. S'adresser à Mlle Ritter, Vieux-Châtel n° 17.

— C'est moi-même, chère dame, ainsi qu'une aimable compagne que j'ai laissée là-bas, sur les bords du marais. Surtout, ne refermez pas la porte et ayez la patience de m'attendre quelques instants.

Quand Pelletier revint avec miss Burney et Henriette, la mère Jawureck semblait causer sur un ton assez aigre avec le colporteur.

— Quelle idée, mon cher Pelletier, fit-elle tout bas, d'amener ici ce méchant Joël dont la présence sera certainement désagréable au chevalier?

— Le moyen de l'en empêcher? un gaillard qui vous braque un pistolet sur la poitrine en vous demandant l'adresse des gens; vous en parlez à votre aise, ma bonne dame.

Dans un parloir bien confortable, le chevalier jouait aux échecs avec le fils de son hôtesse, Léon Jawureck, dont le passeport avait servi à M. de Kerbrac pour gagner l'Angleterre.

Adhémar se leva vivement, un peu étonné à l'aspect des brillantes visites qui lui arrivaient. La surprise lui coupait la parole.

— Quoi! Mesdames, balbutia-t-il, vous avez daigné...

— Oui, répliqua gaiement miss Burney, nous avons daigné faire invasion dans votre asile. Pardonnez-le en faveur du motif qui nous amène. Tandis que vous

965 A louer un petit logement de deux chambres, cuisine, bûcher et jardin. Adresse au bureau de la feuille.

**AVIS**

On offre à louer pour St-Jean prochaine, une jolie propriété située à 15 minutes de la ville, côté ouest, renfermant plusieurs chambres, jardin d'agrément et potager, avec pavillon, terrasse, basse-cour.

Cet immeuble est dans un parfait état d'entretien; il pourrait être aménagé pour un pensionnat, séjour d'été, etc. On y jouit d'une vue très étendue et d'un air pur.

Si cela convient, on pourrait ajouter à cette location une vigne et un petit verger avec arbres fruitiers.

Les renseignements seront donnés par les citoyens **Duvanel & Lambert, à Neuchâtel.**

A louer pour St-Jean un appartement de 5 pièces et dépendances, avec belle terrasse. S'adresser Balance 2, 1<sup>er</sup> étage.

A louer, pour le 1<sup>er</sup> mars, un logement de deux grandes chambres et dépendances, remis à neuf, bien situé, au soleil. S'adresser Faubourg du Lac 17.

A louer, route de Saint-Blaise, sous Hauterive, un appartement de 2 chambres, cuisine, cave et bûcher. S'adresser à Jules Savary, tailleur de pierre, au dit endroit.

A louer pour la St-Jean un logement de 3 chambres, eau et dépendances. S'adresser rue de l'Industrie 10, 1<sup>er</sup> étage.

**AVIS**

On offre à louer pour St-Jean prochaine, ou plus tôt, si on le désire:

Une maison se composant de quatre chambres, pouvant se chauffer, cave, jardin et dépendances.

Cet immeuble, qui vient d'être complètement remis à neuf, est situé à **Gibraltar, rière Neuchâtel.**

S'adresser **Etude Duvanel & Lambert, à Neuchâtel.**

A louer un appartement au centre de la ville, composé de 4 chambres et dépendances. S'adresser de midi à 2 heures, à M. Comtesse, rue de la Serre 9.

A louer pour de suite une jolie petite maison, tout à fait indépendante, située aux abords de l'Académie. S'adr. Vieux-Châtel 6, au rez-de-chaussée.

A louer pour tout de suite, rue de l'Hôpital 13, un logement d'une chambre, cuisine, cave et dépendances. S'adresser au magasin, même maison.

A louer, pour St-Georges ou St-Jean, un logement de 3 ou 4 pièces. S'adresser rue St-Maurice 12.

A louer pour de suite, à des personnes propres et tranquilles, un logement de deux chambres, cuisine, cave et galetas, remis à neuf. S'adresser Ecluse n° 33, au plain-pied.

A louer un petit logement d'une chambre, cuisine et galetas. S'adresser rue des Moulins 19, au magasin.

**A louer** pour de suite ou dès St-Jean, un logement de six pièces et dépendances, très bien situé, avec jouissance du jardin. Le bureau du journal indiquera. 956

étiez prisonnier à la Tour Blanche, vos amis ne s'endormaient pas; ils travaillaient pour vous si bien qu'ils ont obtenu la révision de votre dossier et, finalement, une ordonnance de non-lieu. Mon cher enfant, vous êtes libre désormais de vous promener en plein jour dans Hay-Market, Picadilly ou tout autre endroit qui vous plaira.

Adhémar tressaillit de joie.

— Merci, Madame, de venir m'apprendre cette heureuse nouvelle. Je devine la main qui a travaillé à ma délivrance; mais comment, seule, sans appui, Yvonne a-t-elle su réussir où tant d'autres eussent échoué?

— Diable! Quel impair! murmura Pelletier.

Une douche tombant sur les deux femmes n'aurait pas produit un effet plus violent que cette phrase intempestive.

L'excellente Burney se redressa avec une raideur britannique.

— Eh! Monsieur, qui vous parle de cette demoiselle Yvonne? Elle n'est pour rien dans la chose; est-il possible que vous ne compreniez pas que la chère enfant, ici présente, a tout fait?

Depuis la visite d'Yvonne à la Tour, le chevalier s'était habitué à considérer sa cousine comme l'unique personne qui le plaignait et s'inquiétait de son sort; la

A remettre pour St-Jean un logement de cinq chambres, cuisine avec eau, cave et dépendances; belle exposition.

S'adresser au bureau de la Grande Brasserie.

Pour Saint-Jean, quartier des Sablons, un logement de cinq chambres et dépendances, dégagement autour de la maison. S'adresser Pertuis-du-Sault 8, au 3me.

A louer pour St-Jean 1888, rue Dupeyrou n° 1, un beau logement au soleil, 2me étage, se composant de 5 chambres, cuisine et dépendances. S'adr. à M. Louis Reuter, rue Dupeyrou n° 2, Neuchâtel.

Pour de suite ou dès St-Jean, à remettre, à des gens soigneux, 3 beaux logements. Adresse: Pertuis-du-Sault 12.

A louer, pour la Saint-Jean prochaine, un logement de 3 chambres, cuisine et dépendances, au 3me étage de la maison. Place du Marché n° 1.

A louer, pour le 1<sup>er</sup> avril, 2 chambres, cuisine avec eau, cave et galetas. Chez M. T. Guery, Tivoli 18.

**A louer de suite et pour le 24 juin prochain, divers appartements bien situés en ville et à des conditions favorables. — S'adresser en l'étude du notaire Guyot, rue du Môle 3.**

A louer de suite et pour St-Jean, cinq beaux appartements de quatre et cinq chambres, avec les dépendances d'usage, dans les prix de fr. 500 à fr. 800. S'adr. étude Vouga, notaire.

A louer pour St-Jean 1888, rue J.-J. Lallemand, un 2me étage, avec balcon, beau logement de 5 pièces et dépendances. Avenue du Crêt, aux Bains.

**CHAMBRES A LOUER**

**A louer de suite une belle chambre non meublée.** S'adr. Gibraltar 5, au 1er.

A louer une belle chambre meublée. Rue de l'Industrie n° 22, au rez-de-chaussée.

Chambre meublée à louer. Industrie n° 18, 1er étage.

Chambre et pension pour un jeune homme. Avenue du Crêt 4, 2me étage.

A louer une jolie chambre meublée et chauffable. Ecluse 7, au 1er étage.

Chambre meublée à louer de suite, rue de la Treille 6, au 1er, derrière.

A louer une jolie chambre meublée, exposée au soleil; prix: 12 fr. par mois. Rue de l'Hôpital 18, 4me étage.

De suite ou pour le 1<sup>er</sup> février, 2 chambres meublées, indépendantes et exposées au soleil. S'adresser Faubourg du Lac 21, au 2me étage.

Chambre pour un coucheur. Rue du Bassin 3, 2me étage.

Belle chambre meublée. Rue Pourtalès 4, 3me étage.

passion pour Henriette, qui avait distraité un instant le cœur du fiancé de mademoiselle de Gaybriant, était tombée durant ce mois de captivité. Il y a dans la vie de ces guérisons imprévues, aux heures sombres où la réflexion et la volonté prennent le pas sur l'imagination. De là, le naïf étonnement qui révoltait miss Burney.

Adhémar s'approcha d'Henriette.

— En vérité, dit-il, aurais-je jamais eu l'audace de croire que mademoiselle de Clairvaux voudrait bien s'occuper du pauvre chevalier?

— Vous aviez grand tort, répondit Henriette d'une voix étouffée; à défaut de la sympathie, la reconnaissance ne m'en faisait-elle pas un devoir?

Derrière le gracieux visage de la jeune fille, la tête rude du colporteur émergea brusquement.

— Désolé d'arracher M. de Kerbrac à un si touchant entretien, mais j'ai à lui parler de choses plus graves que des amourettes d'écolier et de pensionnaire.

Pelletier attira le chevalier à l'écart.

— Débarrassez-vous de ce gêneur; si j'ai bonne mémoire, il n'a qu'une simple question à vous adresser.

— Soit, fit Adhémar avec hauteur, en suivant Joël dans la pièce voisine; veuillez vous rappeler qu'il y a des dames qui attendent. Vous venez de parler avec une

**LOCATIONS DIVERSES**

A louer, dès maintenant, de vastes locaux bien clairs, pour ateliers ou autre usage; prix réduit. S'adr. Bureau de la Grande Brasserie.

A louer de suite un beau et grand magasin, rue des Moulins n° 12. S'adresser à la boulangerie du même numéro.

**Salle de réunion**

A louer pour le 24 juin prochain ou même plus tôt, au rez-de-chaussée, rue de l'Orangerie n° 4. S'adresser Etude du notaire Guyot, rue du Môle 3.

**AVIS**

Dans une maison située sur une grande route, passage très fréquenté, peu éloigné de la ville,

**on offre à louer**

de grands et vastes locaux pouvant être utilisés comme :

Distillerie, tonnellerie, teinturerie, encavage, etc., etc.

Les citoyens Duvanel et Lambert pourront renseigner.

**Magasins à louer**

pour le 24 juin prochain, à l'angle des rues St-Maurice et du Concert.

S'adresser Etude du notaire Guyot, Môle 3.

**ON DEMANDE A LOUER**

958 On cherche à louer un magasin ou un premier étage de grandeur moyenne, au centre de la ville. Le bureau du journal indiquera.

**OFFRES DE SERVICES**

Une bonne cuisinière d'un certain âge cherche à se placer le plus tôt possible. S'adresser Evole 29.

Une brave fille qui connaît tous les travaux du ménage, voudrait se placer. S'adresser chez M. Emile Baillot, rue des Moulins 39, Neuchâtel.

Une personne de toute confiance se recommande pour faire des ménages ou des bureaux. Rue du Râteau 1, 4<sup>me</sup> étage.

**Une sommelière**

qui parle trois langues cherche à se placer dans un établissement honorable. Entrée à volonté. S'adresser Grand'rue n° 3, au 1er.

Une jeune fille de 19 ans, qui parle les deux langues, désire se placer pour faire tout le ménage. S'adresser rue de l'Hôpital 10, au 1er étage, devant.

Un jeune homme de 22 ans, sachant très bien traire, soigner le bétail, et connaissant les ouvrages de la campagne, cherche à se placer de suite ou pour la fin de janvier. S'adresser à M. Eugène Berthoud, à Colombier.

rare insolence, monsieur le colporteur et, sans la situation exceptionnelle où nous sommes placés vis-à-vis l'un de l'autre, je vous en demanderais raison.

— Pour me tuer comme lord Musgrove! Mettez-vous donc dans la tête, monsieur de Kerbrac, que, lorsqu'on a l'honneur d'être le mandataire de la Vendée, de tenir entre ses mains la destinée d'un pays tout entier, il n'est pas permis de faire le spadassin et de se jeter tête baissée, comme un fou, dans la première aventure qui se présente. J'ai le point d'honneur aussi chatouilleux que vous et pourtant, Monsieur, je vous jure qu'à l'heure présente, je recevrais un soufflet sans même songer à me battre; mon sang et ma vie ne m'appartiennent plus.

— Si c'est une leçon que vous êtes venu me faire, je ne l'accepte pas.

— Tant pis pour vous! mon âge et mon dévouement à la cause royale me donnent le droit de vous dire quelques vérités. Mais vous avez hâte de retrouver une charmante compagnie, et je vous ferai la grâce d'être bref. Que sont devenues les dépêches du général d'Elbée?

(A suivre.)

**DEMANDES DE DOMESTIQUES**

On demande une fille sérieuse pour faire la cuisine et le ménage. S'adresser Faubourg des Sablons 16.

Dans un ménage soigné et sans enfants, on demande pour le 13 février, une domestique bien recommandée, propre et active. S'adresser rue du Musée 6, 1er étage.

955 Un homme d'âge mûr, connaissant les soins à donner au bétail et sachant traire, trouverait de suite emploi; de bonnes recommandations sont exigées. S'adresser au bureau du journal.

Mme W. Rühlisberger, à Thielle, cherche une bonne cuisinière, déjà d'un certain âge, parlant l'allemand et le français. Inutile de se présenter sans d'excellentes recommandations

960 On demande une personne de toute confiance, sachant bien coudre, pour aider dans un ménage. Le bureau du journal indiquera.

959 On demande une personne très bien recommandée, pour tout faire dans un ménage sans enfants. La place n'est pas pénible. Le bureau du journal indiquera.

**On demande, pour le 1<sup>er</sup> mars, une bonne domestique**

sachant faire la cuisine. S'adresser sous chiffre H. 423 X., à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, Genève.

**OFFRES & DEMANDES D'EMPLOI**

Un jeune jardinier, exempté du service militaire et muni de bonnes références, cherche à se placer comme jardinier dans une bonne maison ou comme aide dans une grande horticulture distinguée. Adresser les offres à Rodolphe Mosse (Jean Gritscher), Lindau au Lac de Constance. (Mag. 37 M.)

964 Une jeune fille d'une bonne famille de Lucerne, désirant apprendre le français et en même temps se perfectionner dans l'état de tailleuse qu'elle connaît déjà passablement, désirerait trouver une place chez une bonne couturière de la ville. S'adr. au bureau de la feuille.

Un jeune homme de toute confiance, connaissant la tenue de livres et le service d'un magasin, demande emploi de suite. Conditions favorables. S'adresser rue St-Maurice 8, au 1er.

On demande de suite un bon remonteur. Petit-Catéchisme n° 1.

**AVIS DIVERS**

Un garçon de 15 ans cherche une pension dans le canton de Neuchâtel, de préférence en ville, dans une honorable famille, dans le but d'apprendre le français. En dehors des heures d'école, il se soumettrait volontiers à certains travaux de maison, afin d'obtenir une réduction sur le prix de pension. S'adresser à Elise Gyger, chez M<sup>me</sup> Poyet, rue de Flandres, Neuchâtel.

**L'ÉCOLE DU DIMANCHE ENFANTINE**

qui a été fermée à cause de la rougeole, recommencera dimanche 22 janvier, à une heure, dans le local ordinaire.

**FRÉDÉRIC MARTY**

menuisier-ébéniste  
Atelier et domicile: Ruelle DUPEYROU 3.

Se recommande pour travaux de menuiserie. Façon, vernissage et réparation de meubles en tous genres.

**Clinique Ophthalmique**

du  
D<sup>r</sup> L. VERREY  
Neuchâtel, 21, F. du Lac, Neuchâtel

Directrice: Mademoiselle K. BEHM, ancienne directrice de la clinique ophthalmologique (Hottinger-Hof), du professeur HORNER, à Zurich. (H. 488 L.)

Traitement des affections oculaires. — Opérations.

**ÉGLISE INDÉPENDANTE**

**GRANDE SALLE du Bâtiment de Conférences**

Dimanche 22 Janvier, à 7 h. du soir

L'École missionnaire à Bâle

**CONFÉRENCE**

donnée par

M. ESSLER, ancien missionnaire.

**Bâtiment de Conférences**

(SALLE MOYENNE)

**RÉUNION POUR OUVRIERS**

Mardi 24 janvier 1888

à 8 heures du soir

**BENJAMIN FRANKLIN**

Par M. Victor HUMBERT.

**Une bonne couturière**

d'un âge avancé, sachant bien raccommoder et confectionner tous genres de vêtements, s'offre pour aller en journée. S'adresser à Mme Gerber, Chavannes 23, 2<sup>me</sup> étage.

Une veuve, propre et soigneuse, désire prendre un jeune enfant en pension. S'adresser rue des Moulins 19, au 1er étage.

**Théâtre de Neuchâtel**

Bureaux: 7 1/2 h. — Rideau: 8 h.

LUNDI 23 JANVIER 1888

**A LA DEMANDE GÉNÉRALE**

DEUXIÈME GRANDE

**SOIRÉE DE GYMNASTIQUE**

THÉÂTRALE & MUSICALE

donnée par la

Société fédérale de Gymnastique

**PATRIE**

DE NEUCHÂTEL

avec le bienveillant concours de la

FANFARE ITALIENNE de Neuchâtel

au bénéfice

d'une œuvre de bienfaisance.

**PROGRAMME :**

Première partie

- 1° Traforo del Moncanisio, Marcia, Aquila.
- 2° Préliminaires et Combat avec massues, et accompagnement de musique. — (Exercices nouveaux, produits p<sup>r</sup> la seconde fois sur le théâtre de Neuchâtel).
- 3° Travail au reek.
- 4° Série de grandes pyramides de pied ferme.
- 5° Casta Diva, Cavatina, Verdi.
- 6° Ballet des matelots, par 16 exécutants costumés.

Entr'acte: 10 minutes.

Deuxième partie

**LE COUPÉ DU DOCTEUR**

Comédie en 1 acte, par Victor BERNARD.

San Coppo, P. H. — Fourcherol, C. J.

Chanvolé, A. S.

Nisida, A. L. — Joséphine, A. M.

- 8° Potpourri . . . . . Zickoff.
- 9° Barres parallèles.
- 10° Productions Individuelles, tours de force, etc.
- 11° Chants (duo), par J. D. et A. B.
- 12° Ballet des Végénolans, par 16 exécutants costumés (8 Dames et 8 Messieurs).

Les deux Ballets produits dans cette soirée sont composés par M. W. Lovetti, professeur à Lausanne.

Le Ballet des Végénolans (Vigneron) est celui qui a été tant applaudi lors du dernier Cortège historique à Neuchâtel.

**PRIX DES PLACES :**

Premières numérotées, 2 fr. — Parterre numéroté, 1 fr. 50. — Secondes, 1 franc.

On peut se procurer des billets à l'avance au magasin de musique SANDOZ-LEHMANN, successeur de Sœurs Lehmann, et le soir à la Caisse.

Dépôt de pianos et harmoniums de la maison HUG FRÈRES, à Bâle.

**Deutsche Stadtmission.**

Jeden Sonntag u. Mittwoch, Abends 8 Uhr, Versammlung in der Terreaux-Kapelle.

**PHOTOGRAPHIE JEAN ROSSI NEUVEVILLE**

Le soussigné qui pendant plus de 3 ans a géré à Neuchâtel, Gibraltar 15, une maison de photographie sous le nom de Photographie populaire, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de transférer sa maison à Neuveville, vis-à-vis de la Gare. 6 fr. la douzaine. Le prix des cartes est toujours le même, savoir: Tous les clichés en nombre de plus de 5 mille faits à Neuchâtel et environs sont soigneusement conservés à la disposition des clients. Grande salle de pose vitrée toujours chauffée pendant l'hiver. Voyage d'aller et retour Neuchâtel 3<sup>me</sup> payé pour une commande d'au moins deux douzaines. Tirage, vente de produits et leçons de photographie pour MM. les amateurs. Sur demande, comme il le faisait à Neuchâtel, il se rend à domicile chez les clients mêmes, pour vues de maisons et intérieurs, groupes de familles, classes, noces et sociétés, portraits de bébés et de personnes décédées, reproductions d'objets d'art et industriels etc. JEAN ROSSI.

**GRÜTLIVEREIN NEUENBURG**

**THEATER-VORSTELLUNG**

Sonntag Abend den 22. Januar

Programm:

**SÖHNE DER BERGE**

oder

**zwei von den Jesuiten Verfolgte**

Vaterländisches Schauspiel mit Gesang, in 5 Akten

von A. Lang

Kasseneröffnung 7 Uhr

ENTRITTSPREIS:

Anfang 8 Uhr

Für Mitglieder, 50 Cts. — Für das Publikum, 70 Cts.

Mitglieder können ihre Billette à 50 Cts. bis Abends 6 Uhr im Café Grütli beziehen, später an der Kasse zu 70 Cts.

Freundlich ladet ein,

Der Vorstand.

**Collège des Terreaux**

Cours de dessin et de peinture de paysage et de fleurs le jeudi après midi, de 2 à 4 h., par Mlle Berthe GAY.

**7<sup>me</sup> Conférence académique**

AU BÉNÉFICE DE LA

**BIBLIOTHÈQUE DE L'ACADÉMIE**

Mardi 24 janvier, à 5 h. du soir dans l'Aula de l'Académie.

**L'or, son origine et son histoire**  
Par M. le D<sup>r</sup> JACCARD.

Les cartes d'entrée, au prix de 5 fr. pour les 6 dernières conférences (étudiants et élèves de pensionnats, 2 fr. 50), sont déposées chez le concierge de l'Académie.

Cartes de séance à 1 fr. 50 et 75 c., à la porte de la salle.

**TONHALLE - BRASSERIE**

Aujourd'hui samedi, à 7 h. du soir

Consoimé aux fines herbes.  
Tripes nat. et mode de Caen.  
Pommes de terre à la croquette.  
Poitrine fumée avec choucroute.  
Haricots flageolets.  
Dessert.

Le couvert: 1 Fr. 50.

**M. SUTTER-SOTTAZ**

a l'honneur d'informer sa clientèle et le public en général, qu'il a repris le

Restaurant BRETON  
rue Fleury 16.

Fondues à toute heure

— Se recommande. —

**TONHALLE-BRASSERIE**

Dimanche 22 janvier 1888  
à 8 heures du soir

**CONCERT POPULAIRE**

donné par la

FANFARE ITALIENNE

ENTRÉE: 30 centimes

Programme nouveau

**SOCIÉTÉ DES OFFICIERS**

Séance de Mardi 24 courant, à 8 1/2 h., au local, Café de la Poste.

**ORDRE DU JOUR:**

1° Conférence (dont le sujet et l'auteur seront indiqués dans la Feuille d'Avis de lundi prochain);  
2° Discussion des objets portés à l'ordre du jour de la réunion des délégués de la Société fédérale, devant avoir lieu à Berne le 29 courant, savoir:

a) Proposition de la section d'Argovie concernant la suppression des cours de répétition par bataillon et leur remplacement par des cours de répétition par régiment;

b) Réorganisation des bataillons de carabiniers;

c) Tir aux armes de guerre en dehors du service (proposition de la section de la VII<sup>e</sup> division).

La brochure de M. le major de carabiniers A. Steiger, promoteur de cette dernière proposition, est à la disposition de Messieurs les officiers auprès du secrétaire, M. Albert de Montmolin, Place Purry 4.

Neuchâtel, 19 janvier 1888.

Le Comité.

**Cercle des Travailleurs**

NEUCHÂTEL

Assemblée générale ordinaire  
Samedi 21 janvier, à 8 h. du soir.

Ordre du jour réglementaire.

Vente des vieux journaux.

Le Comité.

**Bonne musique de bal.**

Se recommande,  
HAGER, directeur de musique,  
Bienne.

**BAL! BAL!**

Dimanche 22 janvier  
à la Brasserie du Jardin botanique  
(BAS DU MAIL)  
ORCHESTRE: LA BETZCHEN.

**LES DÉCOUVERTES DE NINIVE  
et de Babylone**  
au point de vue biblique.

Quatre séances publiques et gratuites  
par M. WALTHER, pasteur à Avenches,  
**les lundis 16, 23, 30 et mardi  
31 janvier, à 8 h. du soir, dans la  
Salle circulaire du Gymnase**

**Deuxième conférence**  
lundi 23 janvier  
**Une visite au palais d'un roi assyrien.**

*La famille L.-A. BOREL adresse  
ses remerciements et l'expression de  
sa plus vive reconnaissance à toutes  
les personnes qui lui ont témoigné  
leur sympathie à l'occasion des pé-  
nibles épreuves qu'elle vient de tra-  
verser.*

**Avis aux Patineurs**

Superbe glace sur l'ancienne Thielle  
en-dessous de **Cressier**.  
Bonne consommation est réservée aux  
amateurs.

Se recommande,  
**Charles GANQUILLET,**  
TENANCIER  
de l'hôtel de la Croix Blanche.

**UNION CHRÉTIENNE DE JEUNES GENS**  
Samedi 21 janvier  
à 1 h. du soir

**VENTE**  
pour couvrir les frais d'achat d'un piano,  
au local,  
**Rue du Musée 4**  
où les dons peuvent encore être remis  
jusqu'à samedi matin.

*Ecole-Chapelle des Chavannes*  
Ecole du dimanche à 9 1/2 h. du matin.  
Culte en français à 10 1/2 h. — De 2 à  
3 h., service en italien.

*Bibliothèque populaire de la Suisse romande.* —  
Sommaire du numéro de Janvier :

- I. La Bibliothèque populaire à ses abonnés, poésie.
- II. La vie en beau; par F. de Spengler.
- III. La comtesse de Lowenstein, roman viennois, par Berthe Vadier (1<sup>re</sup> partie).
- IV. Un moderne sybarite (William Beckford), par Gustave Revilliod.
- V. La revanche d'Arlequin, comédie italienne en trois tableaux, par B. V.
- VI. Les peuplades de Madagascar, notes de voyage, par Charles Buet.
- VII. Immortelle, conte, par Julie Anneville.
- VIII. Poésie : Soyez la bienvenue, par L. Tournier.
- IX. Tablettes d'un fureteur : une page inédite d'Amiel.
- X. Chronique romande, par Ad. Ribaux.
- XI. Revue politique, par A. B.
- XII. Chronique parisienne, par J.
- XIII. Feuilles au vent, par XXX.
- XIV. Causerie, par S. F.

Chaque mois un volume de plus de 200 pages.  
ABONNEMENT : Suisse, 12 fr. Union postale,  
15 fr. — L'abonnement est annuel et part du 1<sup>er</sup>  
janvier. — Le numéro séparé : Suisse, 1 fr. 25.  
Union postale, 1 fr. 75.

Bureaux d'administration : Imprimerie **JAUNIN**  
frères, rue du Pont, 21, LAUSANNE.

**NOUVELLES POLITIQUES**

La *Gazette de Moscou* considère la paix  
comme assurée. Elle souhaite que les  
autres puissances soient aussi sincères  
que la Russie dans leurs désirs pacifi-  
ques, et surtout que les actes des voisins  
de la Russie correspondent à leur lan-  
gage.

Les journaux polonais en Galicie in-  
vitant la jeunesse polonaise à rester  
calme, à se tenir en garde contre les  
excitations révolutionnaires et à éviter  
tout ce qui pourrait ressembler à une  
agitation compromettante pour la cause  
polonaise.

On dément la nouvelle qu'un corps  
d'armée du Caucase serait dirigé vers la  
frontière occidentale.

Une dépêche de Vienne, au *Times*, dit  
que dans la capitale autrichienne l'atten-  
tion se porte maintenant sur le genre de  
rapports qui unissent l'Allemagne à  
l'Autriche Hongrie. La tardive répudia-  
tion, par le gouvernement allemand, d'ar-  
ticles insultants pour l'Autriche-Hongrie  
parus dans d'importants journaux alle-

mands, n'a nullement effacé la mauvaise  
impression causée par ces articles.  
« Bref, dit la dépêche, on a éprouvé un  
sentiment général de surprise en  
voyant qu'après les pompeuses annonces  
des bienfaits de la triple alliance, les or-  
ganes du prince de Bismarck parlaient  
comme si, pour maintenir la paix de  
l'Europe, il fallait absolument que l'Au-  
triche-Hongrie fit des concessions à la  
Russie dans la péninsule des Balkans. »

**Allemagne**

La commission militaire du Reichstag  
a adopté le projet de loi sur la landwehr  
et le landsturm, avec cet amendement  
que le temps passé dans l'armée active,  
avant l'âge de vingt ans, comptera pour  
le service dans la landwehr.

Le ministre de la guerre a insisté sur  
la nécessité de rendre l'armée aussi forte  
que possible. « La prochaine guerre,  
a-t-il dit, sera une lutte pour l'existence  
et l'indépendance des nations. Le second  
ban de la landwehr et même le land-  
sturm doivent être armés du nouveau  
fusil. Certes, ils ne sont destinés qu'à  
tenir garnison dans les places fortes;  
mais, en cas de danger, eux aussi auront  
à combattre l'ennemi. »

Le ministre n'a répondu qu'évasive-  
ment aux questions qu'on lui posait sur  
l'étendue des crédits exigés par la nou-  
velle loi, il a cependant indiqué qu'il fau-  
dra environ 230 marcs par homme, ce  
qui suppose une dépense de beaucoup  
plus de 100 millions de marcs.

Les cours de tir, qui se feront à partir  
du 19 mars à l'Ecole militaire de Spandau,  
seront suivis, cette année, par des offi-  
ciers et sous-officiers de tous les ré-  
giments de cavalerie de l'armée alle-  
mande. Cette mesure est inspirée par  
une décision de la direction supérieure  
de l'armée, en vertu de laquelle on s'at-  
tachera à l'avenir, avec plus de soin que  
par le passé, à exercer la cavalerie au  
tir avec la carabine.

*Alsace-Lorraine.* — Des perquisitions  
ont eu lieu à Strasbourg au domicile et  
au bureau d'un nommé Dietz, employé  
dans la section du matériel d'exploita-  
tion des chemins de fer de l'Alsace-Lor-  
raine. Dietz était soupçonné d'avoir vendu  
à la France des documents concernant  
les mesures prescrites en cas de mobili-  
sation, la marche et l'organisation des  
trains qui, en temps de guerre, transpor-  
teront les troupes, etc.

Des documents compromettants ont  
été saisis par le chef du parquet, et Dietz  
qui, selon la *Post*, a fait des aveux, a été  
arrêté et conduit en prison.

Il est originaire de la Bavière rhénane.  
La femme de Dietz a été arrêtée égale-  
ment.

— Le gouvernement vient de pres-  
crire aux employés de l'état-civil d'ins-  
crire sur les registres, dans la forme alle-  
mande, tous les prénoms pour lesquels  
cette forme existe. On ne pourra inscrire  
les prénoms sous la forme française que  
sur la demande expresse des parents  
dans la partie du territoire lorrain où la  
langue française est d'usage exclusif.

**Italie**

La *Tribuna* dit que le ministre de la  
guerre a ordonné d'embarquer le plus  
promptement possible, pour Massaoua,  
la brigade de réserve stationnée à Nap-  
les.

La colonie italienne de New-York a  
offert à la mère-patrie de former à ses  
frais une compagnie de volontaires pour  
Massaoua.

**CHRONIQUE DE L'ÉTRANGER**

*Au Vatican.* — Les fêtes jubilaires oc-  
cuperont encore six dimanches, car il y  
a encore six vénérables à béatifier.  
Chaque fois, le pape fera lire le décret  
de béatification par un cardinal qui célè-  
brera ensuite une messe solennelle. Léon  
XIII viendra l'après-midi faire une prière  
devant l'image du nouveau saint.

— Le pape vient de conférer la grande  
croix de l'ordre de Pie IX au comte  
Lefebvre de Béhaine, ambassadeur de  
France près le Saint-Siège.

— Le steamer *Océan* (2,800 tonnes), le  
premier navire de la flotte anglaise des-  
tinée au transport du pétrole entre New-  
York et les ports français et allemands,  
vient d'être lancé à Greenok.

— Quatre mille ouvriers occupés à  
endiguer le fleuve Jaune ont été surpris  
par une inondation; la plupart ont péri.

— L'empereur du Maroc est complète-  
ment rétabli.

— Jeudi a eu lieu à l'Académie fran-  
çaise la réception de M. Gréard, direc-  
teur général de l'enseignement. Le réci-

piendaire a fait l'éloge du comte de Fal-  
loux, son prédécesseur. C'est M. le duc  
de Broglie qui lui a répondu par un dis-  
cours ingénieux et charmant.

— Les manufactures d'armes de Liège  
ont refusé la commande de 30,000 fusils  
Berdan que le gouvernement bulgare  
leur avait faite. Elles ont donné pour rai-  
son de leur refus que les commandes du  
gouvernement belge ne leur permettaient  
pas en ce moment d'accepter les offres  
de la Bulgarie.

**NOUVELLES SUISSES**

*Rachat du Nord-Est.* — Le Conseil  
fédéral a décidé de faire les offres sui-  
vantes à la Compagnie du Nord-Est :

La Compagnie cède à la Confédération  
tout son avoir, y compris la ligne Zurich-  
Lucerne et ses droits sur les lignes com-  
munes du Bötzborg, du sud de l'Argovie  
et de Wohlén à Bremgarten, ainsi que  
ses fonds disponibles et le solde actif de  
l'exercice 1887 et du compte profits et  
pertes.

La Confédération prend possession de  
cet avoir avec tous les droits et toutes  
les charges de la Compagnie.

La Confédération se réserve tous ses  
droits primordiaux dans toute leur étendue.

La Confédération indemniserait la Com-  
pagnie par des obligations fédérales  
3 1/2 % et au pair, à raison de 600 fr.  
l'action de priorité et de 500 fr. la petite  
action.

L'intérêt courra dès le 1<sup>er</sup> janvier 1887  
et sera payé tous les six mois.

Le capital sera remboursé dans un dé-  
lai maximum de 70 ans, par des amortis-  
sements annuels d'au moins 500,000 fr.

Les actions de priorité recevront un  
dividende pour 1880, 1881, 1882, 1883  
et 1886 et un dividende de 30 fr. pour  
1887.

La Compagnie chargera les directeurs  
actuels d'établir, aux frais de la Confé-  
dération, les comptes de liquidation.

Après l'adoption réciproque de la con-  
vention, la Confédération fixera la date  
de son entrée en possession.

La remise des obligations fédérales à  
la compagnie devra se faire dans un délai  
maximum de 18 mois après la signature  
de la convention.

Les dividendes et les intérêts devront  
être payés dans un délai de trois mois  
après la signature de la convention.

La Confédération prendra à son ser-  
vice, dans les mêmes conditions, les  
membres de la direction de la Compa-  
gnie, sous réserve d'utiliser cas échéant  
leurs services pour les autres lignes fer-  
rées dont elle pourrait devenir proprié-  
taire.

La Confédération s'engage à prendre à  
son service tous les autres fonctionnaires  
et employés du Nord-Est, dans leurs  
conditions actuelles; si la chose n'est pas  
possible à l'égard de quelques-uns, elle  
leur payera une indemnité équitable.

La réserve pour la reconstruction du  
fonds des pensions sera versée à la caisse  
de secours. Elle prend l'engagement de  
consolider l'état de cette dernière.

La convention tombera d'elle-même si  
elle est rejetée par l'assemblée générale  
des actionnaires du Nord-Est, qui aura  
lieu en février prochain.

Elle tombera également si l'Assemblée  
fédérale ne l'accepte pas éventuellement  
avant la fin de juin 1888 et si le peuple  
suisse ne l'adopte pas définitivement  
avant la fin de l'année courante.

Les divergences d'interprétation de la  
convention seront jugées souverainement  
par le Tribunal fédéral.

*Exposition de Melbourne.* — Il y a eu  
jeudi à Berne, au Département de l'exté-  
rieur, une conférence de représentants de  
l'industrie horlogère et celle des brode-  
ries, au sujet de la participation de ces  
industries à l'Exposition de Melbourne.  
Il a été décidé de demander au comité  
de Londres de prolonger le délai d'ins-  
cription jusqu'à la fin de mars, afin de  
permettre l'organisation d'une section  
suisse à cette Exposition. Si la demande  
est accordée, les deux industries men-  
tionnées ci-dessus espèrent faire en com-  
mun une très belle exposition.

Le consul suisse à Melbourne, M. de  
Pury, sera invité à se charger des fonc-  
tions de commissaire.

Le Département de l'extérieur propo-  
sera au Conseil fédéral d'accorder un  
crédit pour couvrir les frais généraux  
d'administration, de transport à Mel-  
bourne, d'assurance de transport et con-  
tre l'incendie, de décors, d'installation et  
pour une partie des frais de vitrines.

*Jubilé du pape.* — Le *Vaterland* an-  
nonce que 230 citoyens suisses se sont  
inscrits pour participer au pèlerinage de  
Rome. Les pèlerins partiront le 23 jan-  
vier par un train express Lucerne-Mi-  
lan.

GENÈVE. — Le célèbre compositeur de  
musique Massenet est actuellement à  
Genève; le théâtre retentit de son nom  
et de sa gloire; M. Massenet dirigeait  
l'orchestre, mercredi, à la représentation  
de son opéra comique de *Manon*; hier  
soir, il y a eu première représentation de  
son opéra inédit, *Don César de Bazan*, et  
aujourd'hui on entendra un grand con-  
cert réservé spécialement à l'interpréta-  
tion de ses œuvres.

**CHRONIQUE NEUCHATOISE**

**Loi sur les communes**

La commission du Grand Conseil char-  
gée de préavis sur le projet de loi con-  
cernant les communes, a pris vendredi  
des décisions définitives.

Le *National* rapporte comme suit les  
changements survenus;

Le projet dit que les communes ne  
peuvent ester en justice sans l'autorisa-  
tion du Conseil d'Etat; on ajoute que  
cette autorisation n'est toutefois pas né-  
cessaire lorsqu'il s'agit pour une com-  
mune de faire des actes conservatoires,  
ou de plaider contre l'Etat ou dans des  
procès ne dépassant pas la compétence  
souveraine des présidents de commune.

On vote la rédaction suivante d'une  
décision votée précédemment.

« Les communes ne peuvent contracter  
aucun emprunt ou engagement financier,  
ni décider aucune création ni construction  
dont l'importance dépasserait la moitié  
du budget ordinaire de l'année sans l'au-  
torisation du Conseil d'Etat. »

Concernant les fusions et les disjon-  
ctions de communes, on maintient sans  
discussion les décisions prises en de pré-  
cédentes séances, sauf une seule; en  
effet, vu une protestation émanant de tous  
les contribuables d'Engollon contre la  
fusion projetée de leur localité avec Fon-  
taines, on décide qu'Engollon restera  
une commune autonome.

Le total des communes est donc porté  
de 64 à 65.

On décide de dire dans l'article relatif  
à l'exclusion du droit de vote: Ne peu-  
vent être électeurs ni éligibles les contri-  
buables qui n'ont pas payé les impositions  
de deux années dues à la commune de  
leur domicile.

Les élections auront lieu dans la pre-  
mière quinzaine de mai, au lieu de la der-  
nière quinzaine d'avril.

Le nombre des membres de la com-  
mission scolaire ne peut être inférieur à  
trois. On fait abstraction du maximum,  
qui sera fixé par les autorités commu-  
nales.

Dans le conseil général ni dans le con-  
seil communal ne peuvent siéger ensem-  
ble des parents et alliés au premier, deu-  
xième et troisième degrés, dans la com-  
mission scolaire les parents et alliés au  
premier et au deuxième degré.

Les décisions concernant la représen-  
tation des minorités sont modifiées à une  
forte majorité dans un sens plus favora-  
ble aux partisans de la représentation  
proportionnelle. La rédaction définitive  
est renvoyée à la sous-commission.

On prévoit dans les moyens financiers  
la reconstitution du fonds de ressortis-  
sants dans les communes en déficit pour  
l'assistance, cela dans la forme indiquée  
dans un numéro précédent; cette recons-  
titution ne commencera qu'au jour où la  
recette de l'alcool sera suffisante.

Le principe de l'organisation d'une as-  
surance est prévu dans la loi.

La commission se réunira encore une  
fois après la session du Grand Conseil.

*Jura-Neuchâtelois.* — Bulletin du tra-  
fic et des recettes de l'exploitation en  
décembre 1887:

33,000 voyageurs	fr. 23,900
85 tonnes de bagages	> 1,440
800 bestiaux	> 800
3,900 tonnes de marchan- dises	> 15,860
<b>Total</b>	<b>fr. 42,000</b>

contre 43,375 fr. 71 en décembre 1886.

Le total des recettes de l'année s'élève  
à 723,029 fr. 70 et présente une augmen-  
tation de 44,693 fr. 38 sur celles de 1886.  
Ces chiffres seront cependant quelque  
peu modifiés, car les recettes des deux  
derniers mois ne sont qu'approximatives.

**CHRONIQUE LOCALE**

Informations prises à bonne source, il  
n'y a pas un mot de vrai dans l'entre-  
filets du *Courrier* annonçant que le pape  
a donné 150,000 fr. pour l'érection d'une  
église catholique à Neuchâtel.

Le lac de Morat n'est pas aussi bien  
gelé qu'on a voulu le dire. En tous cas  
le service des bateaux à vapeur con-  
tinue sans la moindre perturbation.

Le concert populaire donné dernière-  
ment à la Tonhalle par la Musique ita-  
lienne ayant eu un plein succès, un nou-  
veau concert aura lieu demain soir; que  
le public, amateur de musique, sache en  
profiter.

Place de télégraphiste à Neuchâtel au  
concours. S'adresser jusqu'au 1<sup>er</sup> février  
1888 à l'inspecteur des télégraphes à  
Berne.

**DERNIÈRES NOUVELLES**

Paris, 20 janvier.

La commission d'initiative s'est pro-  
noncée, par 13 voix contre 3, contre la  
prise en considération de la proposition  
d'amnistie pour les crimes et délits poli-  
tiques.

La même commission a pris en consi-  
dération la proposition Gaudin relative à  
l'inamovibilité des ministres de la guerre  
et de la marine.

La commission de la loi municipale a  
adopté, par 6 voix contre 3, le projet re-  
latif à la résidence du préfet de la Seine  
à l'Hôtel-de-Ville.

Constantinople, 20 janvier.

Le sultan vient de donner l'ordre au  
gouverneur d'Andrinople de commencer  
les travaux de défense de la ville.

San Remo, 20 janvier.

L'état de la gorge du prince s'est assez  
amélioré pour qu'il espère sortir au pre-  
mier jour.

Berlin, 20 janvier.

Le couple impérial a reçu à midi les  
présidents des deux Chambres de Land-  
tag. Dans l'entretien qu'il a eu avec  
eux, l'empereur a insisté sur l'excellente  
situation des finances de l'Etat et exprimé  
incidemment l'espoir que la paix sera  
maintenue, ce qui rendra cette situation  
plus favorable encore. Il a exprimé sa  
satisfaction particulière de l'heureux ré-  
sultat de la politique des chemins de fer,  
qui, à l'origine, n'était pas sans causer  
quelque appréhension, à cause des dé-  
penses considérables qu'elle nécessitait.

Londres, 20 janvier.

Le *Times* dit que la Serbie a commandé  
en Amérique 150,000 fusils.

Le *Times* reçoit de Sofia une dépêche  
disant que les Bulgares déclarent que le  
prince de Cobourg ne partirait que si les  
puissances étaient unanimes à le deman-  
der et garantissaient au peuple bulgare  
un état de choses conforme à ses aspira-  
tions.

Sofia, 20 janvier.

La princesse Clémentine et le prince  
Ferdinand seront dimanche à Philip-  
popoli.

Paris, 20 janvier.

Selon une dépêche de Toulon, une  
grande activité règne à l'arsenal pour  
tenir l'escadre prête à partir, armer les  
navires cuirassés et les croiseurs dispo-  
nibles. Les ouvriers travaillent des heu-  
res supplémentaires.

**CULTES DU DIMANCHE 22 JANVIER 1888**

**ÉGLISE NATIONALE**

8 h. Catéchisme au Temple du Bas.  
9 3/4 h. matin. 1<sup>er</sup> Culte à la Collégiale.  
10 3/4 h. m. 2<sup>e</sup> Culte à la Chapelle des Terreaux.  
3 h. du soir. 3<sup>e</sup> Culte au Temple du Bas.

Tous les **samedis**, réunion de prières et d'édifi-  
cation, à 8 h. du soir, à la Chapelle des Terreaux.

*Deutsche reformirte Gemeinde.*

9 Uhr. Untere Kirche: Predigt-Gottesdienst.  
11 Uhr. Terreaux-Schule: Kinderlehre.  
Vormittags 9 Uhr. Gottesdienst in Pesoux.  
Nachmittags 3 Uhr. " in Boudry.

**ÉGLISE INDÉPENDANTE**

8 1/2 h. du matin. Catéchisme. Bâtiment de Confé-  
rences (Grande Salle).  
10 1/2 h. du matin. Culte au Temple du Bas.  
2 1/2 h. du soir. Culte à la Chapelle des Terreaux.  
7 h. du soir. Conférence missionnaire présidée  
par M. Essler, ancien missionnaire.

*Chapelle de l'Ermitage.*

9 3/4 h. du matin. Culte.  
7 heures du soir. Culte.

Samedi, à 8 h. du soir, **réunion de prières.**  
Bâtiment de Conférences (Salle moyenne).

Mercredi, à 8 h. du soir, **Soirée familiale.**  
Bâtiment de Conférences (Salle moyenne).

ORATOIRE ÉVANGÉLIQUE, r. de la *Place d'Armes*.  
Dimanche: 10 h. Culte avec Cène. Soir 7 heures.  
Réunion d'évangélisation.  
Mercredi, 8 heures. Réunion d'études bibliques.  
Samedi 8 h. Réunion de prières.

ÉGLISE LIBRE. Dimanche, à 10 1/4 heures.  
Bâtiment de Conférences (Petite Salle).

SALE DU VAUSEYON, 7 h. du soir. Culte.

CULTE ANGLAIS à 10 1/2 heures du matin  
et à 3 heures du soir, grande salle de l'im-  
meuble Sandoz-Travers (rue de la Collégiale).